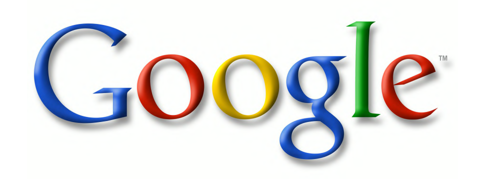



UC-NRLF
$B 182 542



A Monsieur Alexandre Bruel
affectueux hommage de son ancien confrère
Augustin Chassaing

CALENDRIER
E L'ÉGLISE
DU PUY-EN-VELAY
AU MOYEN-AGE

PUBLIÉ PAR

Augustin Chassaing.

Juge au Tribunal civil du Puy,
...ire de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy,
Membre de la Société de l'École des chartes,
...rrespondant de la Société des Antiquaires de France et du Ministère
de l'Instruction publique pour les Travaux historiques,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier d'académie.



PARIS
H. CHAMPION
...AIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE
15, QUAI MALAQUAIS, 15

1882

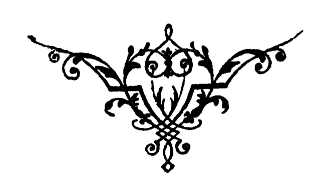
CALENDRIER
DE L'ÉGLISE
DU PUY-EN-VELAY
AU MOYEN-AGE

CALENDRIER
DE L'ÉGLISE
DU PUY-EN-VELAY
AU MOYEN-AGE

PUBLIÉ PAR

Augustin Chassaing,

Juge au Tribunal civil du Puy,
Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy,
Membre de la Société de l'École des chartes,
Correspondant de la Société des Antiquaires de France et du Ministère
de l'Instruction publique pour les Travaux historiques,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier d'académie.



PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE
15, QUAI MALAQUAIS, 15

1882

(Extrait du XXXIII[e] volume des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.)*

BRUEL

CALENDRIER

DE

L'ÉGLISE DU PUY-EN-VELAY

AU MOYEN-AGE

Déterminer la date des documents du moyen-âge constitue une opération complexe qui rend souvent nécessaire de recourir au calendrier ecclésiastique de la contrée où ces documents ont été rédigés. Les chartes du Velay, surtout aux XIII[e] et XIV[e] siècles, soulèvent, à chaque instant, de petits problèmes chronologiques dont il nous a semblé utile de faciliter la solution en imprimant dans les *Annales* le calendrier de l'église du Puy (1).

(1) On trouvera dans l'*Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France* pour l'année 1842, une table des Pâques et des lettres dominicales; dans celui de 1843, un glossaire des dates; et enfin, dans celui de 1854, sept calendriers différents, dans lesquels les jours de la semaine sont mis en rapport avec les quantièmes du mois suivant le calendrier usuel et suivant le calendrier romain, ainsi que trente-cinq tableaux des fêtes mobiles pour chacune des années où tombe Pâques (du 22 mars au 25 avril). — Ces instruments de travail doivent être continuellement sous la main du paléographe qui étudie les chartes et veut les dater.

Faute de missels ou d'obituaires manuscrits remontant à une époque plus reculée, le calendrier perpétuel que nous publions est tiré de deux missels du Puy imprimés en 1511 et en 1543 (1) : ce sont les plus anciens que nous connaissions. Mais, par sa rédaction originaire, ce calendrier se rapporte à des temps bien antérieurs au XVI[e] siècle, et représente, en réalité, le calendrier de l'église du Puy en vigueur au moyen-âge.

(1) Voici la description du Missel de 1511 :

(Encadrement de compartiments à rainceaux). — *Missale ad vsum Aniciensis ec- | clesie peroptime ordinatum ac | diligenti cura castigatum : vna | cum cantu et notulis : ac etiam | plurimis missis valde necessariis de no- | vo additis que nunquam in ejusdem vsu fuerunt | impresse : cum verissimis quotationibus suis | locis insertis necnon tabula generali in fi- | ne hujus voluminis impressa tam de tempore quam | de sanctis cum communibus etiam officiis* (le tout en lettres rouges). — (A droite et à gauche, un pilastre formé de six bois oblongs représentant des saints. — Au milieu de la page, bois carré représentant l'Annonciation). — *Venumdantur in civitate Aniciensi ab | Anthonio Amoureux ejusdem civitatis | bibliopola* (en lettres rouges). — Colophon (f° CCLXI v°) : (*Ad summum omnium opificis et ejus sanctis- | sime matris Virginis sanctorum sanctarumque omnium | laudem. Impressum est hoc opus Lu- | gduni per magistrum Stephanum baland | artis impressorie disertissimum : Sum- | ptibus Anthonii Amoureux librarii | Aniciensis pridie idus mensis aprilis. Anno domini millesimo quingen-| tesimo vndecimo* (en lettres rouges). — Marque d'E. Baland. — Titre, calendrier, oraison avant la messe, exorcisme, bénédictions diverses, etc., formant 11 feuillets préliminaires; f° I, *missale;* f° CXLVII, *sanctorale;* f° CCXXVII, *misse votive,* etc.; f° CCXLI, *commune officium B. Marie;* f° CCXLV, *officium defunctorum*, 261 feuillets; table générale, 8 feuillets. — In-4°. Relié en peau de daim. *Ex-libris* : V. RAVELLY (en écriture du XVI[e] s.).

Le Missel de 1543 est intitulé :

MISSALE ANICIENSIS ECCLESIÆ (en rouge).

(Bois gravé : sous un arceau, le pape est assis, ayant à ses côtés huit cardinaux, quatre à droite et quatre à gauche; à chaque extrémité, un ange debout tient un goupillon).

« MISSALE AD | VSVM ANICIENSIS ECCLESIÆ | optime ordinatum, ac diligen

Par le fonds et par la forme, l'un et l'autre calendrier de ces missels sont presque identiques; ils ne diffèrent que par quelques détails, comme on le verra ci-après.

Au point de vue hagiographique, le calendrier du Puy, comme ceux des autres églises de France, a un fonds commun emprunté au calendrier de l'Eglise romaine, œuvre de saint Grégoire. Ce sont les fêtes commémoratives des événements de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les fêtes de la sainte Vierge,

cura nuperrime casti- | gatum : unà cum cantu et notulis, *necnon pluribus* | *missis valde necessariis* de nouo additis, que | nunquam hactenus in ejusdem vsu fuerunt | impresse, cumque verissimis quotatio- | nibus suis locis insertis, atque *Ta-* | *bula* generali principio hu- | ius *voluminis prefixa* tam | de *tempore*, quam *de* | *Sanctis* cum commu- | nibus etiam | officiis » (en lettres noires et rouges). — (A droite et à gauche, un pilastre formé de six bois oblongs représentant des saints. — Au milieu de la page, bois oblong représentant l'Annonciation, encadré de chaque côté par deux bois figurant des saints). — « Venundantur in ciuitate *Aniciensi* ab *Iohanne Allard* | dict *Vandosme* eiusdem civitatis bibliopola ». (en lettres noires et rouges). — (Bois : Saint Pierre et saint Paul debout et de face soutiennent chacun d'une main la sainte Véronique; à chaque angle, en arrière d'un cartouche, un ange, les mains jointes, est tourné vers la face du Christ. — Colophon (f° cccxij) : Excudebat *Lugduni* Theo- | baldus Paganus sumptibus ho- | nesti viri *Johannis Allard* dicti | Vandosme bibliopole *Aniciensis*. | Anno M.D.XLIII. — Titre, calendrier, grand tableau intitulé : *Speculum sacerdotum missam celebrare volentium*, table, formant ensemble 25 feuillets préliminaires ; f° I, *missale, et primo dominica prima Adventus Domini officium* ; f° CLXXXIV v°, *officium commune sanctorum* ; f° CXCII, *sanctorale, et primo S. Silvestri* ; f° CCLXXVIII, *misse varie* ; f° CCXCVIII v°, *commune B. Marie*, 312 feuillets. — In-4°. Relié en basane noire, doré sur tr. ; sur l'un des plats, le Christ en croix; sur l'autre monogramme IHS de la Compagnie de Jésus. — *Ex-libris* : 1° CLAUDE BERTRAND ; 2° d'une écriture un peu plus moderne : *Emi anno Domini 1639*. SPERT abbé; 3° d'une écriture du XVIII° siècle : *Ex libris Seminarii Aniciensis*.

Ces deux Missels, imprimés en lettres gothiques, appartiennent à la Bibliothèque publique de la ville du Puy; j'en dois la communication à l'obligeance de M. Paul Leblanc, mon confrère de la Société d'agriculture, et de M. Antoine Jacotin, archiviste du département.

les fêtes des principaux saints de l'Eglise, tels que les apôtres, les évangélistes, les premiers martyrs, les grands docteurs, etc.

Mais à côté de ce fonds général et immuable, le calendrier du Puy se compose d'autres éléments ayant un caractère plus ou moins local, le plus intéressant sous le rapport historique qui nous occupe.

D'abord, on y trouve, — et on devait naturellement y rencontrer, — les saints dont le nom est intimement lié à l'histoire religieuse locale : l'apôtre du Velay, saint Georges, avec son compagnon saint Front; ses premiers successeurs sur le siège épiscopal du Velay et du Puy, saint Marcellin, saint Paulien, saint Vosi, saint Agrève, etc. ; des saints indigènes, saint Eudes et saint Chaffre, abbés du Monastier, saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu ; les saints, fondateurs d'ordres religieux établis dans le diocèse, saint Benoît, saint Dominique, saint François d'Assise, sainte Claire ; des saints que diverses circonstances rattachent à l'hagiographie vellave, comme l'évêque saint Marcel, le disciple de saint Chaffre, saint Ménélée, abbé de Menat, saint Mayol et saint Odilon, abbés de Cluny, saint Antoine de Padoue, gardien du couvent des Cordeliers du Puy, etc. ; des saints dont le culte témoigne d'une pieuse solidarité entre l'église du Puy et les églises des pays voisins, saint Privat et sainte Enimie pour Mende, saint Julien et saint Ferréol pour Brioude, saint Arthème, saint Gal, saint Bonnet et saint Préjet pour Clermont, saint Andéol pour Viviers, saint Apollinaire pour Valence, saint Eucher, saint Rambert et saint Annemond (saint Chamond) pour Lyon, saint Flour pour Saint-Flour, saint

Géraud pour Aurillac, saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine, et saint Léonard, pour Limoges, etc. (1).

On y trouve aussi presque tous les saints patrons des églises paroissiales et des chapelles des anciens châteaux du diocèse (2).

Enfin, au calendrier du Puy sont inscrites quelques fêtes exclusivement propres au diocèse, telles que la

(1) Il est à remarquer que dans le calendrier du Puy ne figure aucun des saints propres à la métropole de Bourges, saint Guillaume, saint Sulpice, saint Austrégisile, etc. Cette particularité s'explique naturellement lorsqu'on se rappelle qu'en 1051 l'église du Puy fut exemptée par le pape Léon IX de la juridiction des archevêques de Bourges pour ne relever désormais, *immédiatement*, que du Saint-Siège.

(2) Les patrons des églises paroissiales sont trop connus pour qu'il convienne de les rappeler ici; on en trouvera, d'ailleurs, l'énumération dans l'*Almanach ecclésiastique pour 1818 à l'usage du diocèse de Saint-Flour* (dont dépendait alors celui du Puy); *Saint-Flour, impr. de la Ve Sardine*, in-16, 54 p. (J'en dois l'exemplaire que je possède à l'amitié de M. l'abbé Frugère, mon collègue à la Société d'agriculture). — Mais ce qui est plus rare et bien moins connu, ce sont les noms des saints patrons des chapelles des anciens châteaux du Velay; voici ceux que je suis parvenu à découvrir : Ste Agathe *(Beaujeu)*, S. Andéol *(Chapteuil, Polignac)*, S. André *(Lardeyrol, Mercœur)*, S. Antoine *(Rochebaron)*, S. Barthélemy *(Beaux)*, S. Bonnet *(Montbonnet)*, Ste Catherine *(le Villard près Saint-Germain-Laprade)*, S. Denis *(Artias)*, S. Eustache *(Bouzols)*, S. Géraud, *(Cereix près Saint-Jean-de-Nay, Eynac)*, S. Jacques *(toutes les maisons dépendant de l'Hôpital N.-D. du Puy, Rochegude)*, S. Julien de Brioude *(Arzon)*, S. Laurent *(Allègre)*, Ste Marie-Magdelaine *(Lavoûte-de-Polignac)*, S. Médard *(Châteauneuf près le Monastier)*, S. Michel *(Roche-en-Régnier)*, S. Pierre *(Agrain, Jonchères, Mirmande)*, S. Sauveur *(le Charrouil)*, S. Vincent *(Rochefort près Alleyras)*, S. Yves *(Allègre)*. — Exceptionnellement, le patron de l'église de Bas, S. Thyrse, ne figure ni dans le calendrier du Puy ni dans les listes des saints dont la cathédrale possédait des reliques. Ce n'est donc pas par la voie de la cathédrale que les reliques de ce saint arrivèrent à Bas. Peut-être y furent-elles apportées d'Orient par les seigneurs de Rochebaron très anciennement à la suite de quelque pèlerinage d'outre-mer ou à l'époque des premières croisades.

dédicace de l'église Notre-Dame du Puy, les translations de saint Georges et de saint Agrève, la fête des reliques du Puy.

Le culte de tous ces saints ne s'est pas établi dans l'église du Puy simultanément et d'un seul trait, mais, pour la plupart, successivement, à mesure qu'une occasion locale le motivait, comme, par exemple, lorsque leurs reliques venaient prendre place dans le trésor de nos églises, et surtout de la cathédrale.

Au IXe siècle les corps de saint Domnin et de saint Hilaire de Poitiers furent apportés du Poitou au Puy, pour les soustraire aux invasions des Normands et déposés le premier à la cathédrale, et le second dans l'église et dans le tombeau même de saint Georges. Pour le même motif et à la même époque, les moines de Tournus vinrent chercher dans les gorges les plus sauvages de la Loire, à Goudet, un asile temporaire pour les dépouilles de saint Philibert.

Les croisades amenèrent certainement aussi dans le Velay un important contingent de reliques. C'est, selon toutes les apparences, à la prise de Constantinople en 1204, que la cathédrale dut de posséder « le senglon, « sçainture et riche colier d'or que Aaron, le grant évesque de la Loi, portoit, quant il sacrifioit à Dieu, et fut « pourtraict en icelluy l'image de la Vierge Marie » (1),

(1) Etienne Médicis, *Chroniques*, t. I. p. 86. — Le 10 décembre 1285, après compte fait des sommes dont Guillaume de la Roue, évêque du Puy, était, à son décès, redevable, au nom de l'Eglise du Puy, à Pierre de la Roue, chevalier, seigneur de la Roue et de Saint-Bonnet-le-Château, et à Goyet de la Roue, trésorier de N.-D. du Puy, frères, la créance de ces derniers fut liquidée à 1124 livres de petits tournois. Frédole de Saint-Bonnet, évêque du

et un grand nombre d'autres reliques, d'origine byzantine, dont les similaires se retrouvent dans la liste que M. le comte Riant a dressée, avec une si sûre et si sagace érudition, *des Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au* XIII[e] *siècle par les Latins* (1).

L'une des plus célèbres reliques de l'église du Puy était la sainte épine donnée en 1239 par saint Louis.

Vers 1330, le pape Jean XXII envoya à la cathédrale du Puy, sous l'épiscopat de Bernard Brun, une grande quantité de reliques, au nombre desquelles se trouvaient « des cheveux de sainct Louys, roy de France, tous blancs » (2).

Des variations se sont produites dans le culte rendu à quelques saints. On en remarque la trace dans les différences que présentent les calendriers et les propres des saints des missels de 1511 et de 1543.

En effet, en comparant les calendriers avec le sanctoral ou propre des saints inséré dans ces deux missels,

Puy, s'obligea à leur solder cette somme le 1[er] janvier 1287, et comme garantie, outre une hypothèque sur tous les biens composant la temporalité de l'évêché, il leur donna en gage, du consentement exprès du chapitre, un coffret renfermant « *balteum sive corrigium et superhumerale Aaron, de auro, cum lapidis preciosis* »; mais il fut stipulé que ce gage ne sortirait pas de la ville du Puy, et que pour que l'évêque Frédole pût, comme il le devait, officier, le jour de la Noël lors prochaine, revêtu de ces ceinture, collier et baudrier, le coffret resterait en dépôt entre les mains des abbés de Saint-Pierre-la-Tour et de Saint-Vosi, qui devaient ce jour-là les prêter à l'évêque. (Arch. dép., fonds de l'év., orig. en parch.) — L'image de la sainte Vierge, dont parle Etienne Médicis, devait être quelque admirable intaille ou camée antique représentant une tête de femme.

(1) Dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* tome XXXVI, 1875.

(2) Odo de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy,* 2[e] édit., p. 508.

on voit tantôt que des saints inscrits au calendrier n'ont pas d'office au sanctoral, tantôt que des saints dont l'office figure au sanctoral sont omis au calendrier.

Ces particularités méritaient, au point de vue historique et critique, d'être relevées, et nous les avons indiquées par les signes suivants :

( ) *désigne* les saints non indiqués au calendrier de 1511 et dont l'office est au propre, ainsi que les variantes du calendrier de 1511.

a *désigne* les saints indiqués au calendrier de 1511 et dont l'office ne figure pas au propre.

[ ] *désigne* les saints non indiqués au calendrier de 1543 et dont l'office est au propre, ainsi que les variantes du même calendrier.

b *désigne* les saints indiqués au calendrier de 1543 et dont l'office ne figure pas au propre.

Dans les calendriers de 1511 et de 1543, les principales fêtes et les féries de quelques saints sont imprimées en rouge. Cette particularité, que nous avons reproduite par des lettres *italiques,* dénote que ces fêtes et féries étaient d'un rit supérieur au rit simple, mais les différents degrés de ce rit supérieur ne se trouvent indiqués ni dans l'un ni dans l'autre des calendriers.

Des annotations spéciales, parfois en vers, marquent, soit les *clefs,* soit le terme initial ou final de quelques fêtes mobiles, telles que la Septuagésime, la Quadragésime, Pâques, les Rogations, la Pentecôte.

Pour les mois de janvier, février, mars et avril, le calendrier de 1511 n'avait qu'une seule colonne affectée au nombre d'or. Le calendrier de 1543 en contient deux : dans la première colonne, le nombre d'or est

imprimé en noir, tandis que celui de la seconde colonne est imprimé en rouge. Nous avons imprimé en chiffres romains *italiques* le *numerus aureus in nigro notatus*.

A côté des éléments hagiographiques et liturgiques dont nous venons de parler, le calendrier ecclésiastique du Puy présente d'autres renseignements d'un ordre tout profane et dont quelques-uns se retrouvent encore dans nos almanachs.

Astrologie. — Dies Eger : ces mots qui sont, comme le conjecture Saumaise (1), la traduction erronée des sigles Dies Aeg., abréviation de *Dies Ægyptiacus*, désignent les jours Egyptiens ou quantièmes que la croyance superstitieuse du moyen-âge regardait comme redoutables et funestes (2). Il y en avait deux par mois : ils sont tous marqués, sauf le deuxième de novembre qui a été omis.

Astronomie. — Le calendrier contient des indications relatives :

1° A la croissance et décroissance, chaque quinzaine, des nuits et des jours;

2° Aux constellations zodiacales (sont omis le Bélier, *Aries*, en mars, et la Vierge, *Virgo*, en août);

3° Au changement des saisons qui n'est marqué que pour l'automne et l'hiver, et encore est-ce fautivement

(1) Cl. Salmasius, *de Annis climactericis et antiqua astrologia diatribæ*, Leyde, Elzevir, 1648, p. 816.

(2) Cf. Jules Loiseleur, *les Jours égyptiens, leurs variations dans les calendriers du moyen âge*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France* tome XXXIII, 1872, p. 198 et s.

en août et novembre au lieu de l'être en septembre et décembre;

4° A l'équinoxe d'automne (l'équinoxe de printemps a été omis);

5° Enfin, aux jours caniculaires.

Le calendrier de 1511 n'indiquait que le nombre des jours du mois solaire et du mois lunaire. Le calendrier de 1543 y ajoute, en tête de janvier, le nombre des mois, des semaines et des jours de l'année solaire, et, en tête de février, il fait la distinction des années communes et de l'année bissextile.

Dans le calendrier de 1543, chaque mois est caractérisé par un trait essentiel emprunté à l'agriculture ou à la physiologie, que décrit soit un vers, soit un hémistiche. Ces légendes en vers léonins nous semblent dériver d'anciens martyrologes où en tête de chaque mois était peinte une scène dont ces vers ou hémistiches formaient l'explication.

Dans les deux calendriers, à la suite de chaque mois, quatre vers léonins formulent des prescriptions hygiéniques empruntées, si nous ne nous trompons, aux doctrines de l'école de Salerne et qui sont curieuses pour l'histoire de la médecine et des idées empiriques du moyen-âge. Ces prescriptions, d'ailleurs, ne sont pas particulières aux missels du Puy; elles étaient généralement usitées dans toute la France, car on les retrouve dans le missel de Clermont, imprimé en 1525 (1),

(1) Ce missel, le premier qui ait été imprimé pour l'église de Clermont, a été découvert par mon très-regretté cousin, feu Michel Chassaing, juge

dans celui de Toulouse, imprimé en 1553, et dans le *Compost ou Kalendrier des bergiers* (1), si souvent réédité à la fin du XVe et au XVIe siècle.

Dans le calendrier de 1543, pour janvier et mars, le quatrain médical est supprimé, et remplacé par une règle servant à retrouver, à l'aide du nombre d'or, la Septuagésime en janvier et février, et Pâques en mars et avril.

OBSERVATIONS SUR LE POINT DE DÉPART DE L'ANNÉE AU MOYEN-AGE EN AUVERGNE ET DANS LE VELAY.

Les Bénédictins enseignent qu'en France, dès le temps de Charlemagne, l'usage était de commencer l'année à Noël et que cet usage s'y maintint presque universellement pendant le IXe siècle (2).

Faute de chartes remontant à cette époque reculée, cette coutume, pour notre région, ne peut être directement prouvée, mais elle a laissé des vestiges qui témoignent indirectement de son existence.

C'est ainsi que dans le manuscrit intitulé *La Canone*, compilé en 1291 et conservé au secrétariat de l'évêché

à Brioude, et fait partie de la bibliothèque qu'il m'a laissée. Tous ceux qui ont connu ce cœur loyal et généreux, ce délicat amateur des arts, cet érudit bibliophile, ont déploré la mort prématurée qui l'a ravi à notre affection et à la science.

(1) Un exemplaire, gothique, du commencement du XVIe siècle, m'a été communiqué par M. Gustave Grange, antiquaire à Clermont-Ferrand; malheureusement, il est incomplet des derniers feuillets et je n'ai pu, en l'absence du colophon, reconnaître en quelle année il a été imprimé.

(2) *Art de vérifier les dates*, 3e édit., 1783.

de Clermont, est un martyrologe-nécrologe, bien complet, de la cathédrale de Clermont, lequel commence au IX des kalendes de janvier, 24 décembre, veille de la Noël. Cette copie a été évidemment faite sur un original plus ancien, composé à une époque où la Noël était le premier jour de l'année.

En outre, plusieurs chartes du cartulaire de Chamalières, datées des règnes d'Hugues-Capet, de Robert et de Philippe Ier, indiquent *in kalendas* comme terme d'échéance de prestations ou redevances en grains (1). *Kalendæ*, dans le calendrier romain, désigne, comme on sait, le premier jour du mois. Mais, en y regardant de près, on voit que, dans les chartes de Chamalières, ce mot a été détourné de sa signification primitive et normale pour être, par assimilation, appliqué à la Noël, en tant que premier jour de l'année. En effet, la Noël, dans nos campagnes, est encore aujourd'hui, pour les cultivateurs, une des principales échéances de paiements, et les paysans de la Haute-Loire ne désignent cette fête que par le nom patois : *Chalindes* ou *Charindes*.

A une époque qu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude, peut-être au XIIe siècle (car des chartes du XIIIe siècle prouvent déjà son existence dans le Velay), l'usage s'introduisit et subsista dans le Velay et en Auvergne jusqu'au règne de Charles IX, de commencer l'année au 25 mars, jour de l'Annonciation.

(1) Chartes 35, 36, 45, 46, 47, 232, de l'édit. donnée par M. l'abbé Fraisse.

Pour le Velay, cet usage est constaté formellement par le chroniqueur du Puy, Etienne Médicis, qui s'exprime ainsi : « Pour narrer ce que est digne d'estre « enregistré et narré de la présent année MDXLV com- « mençant, en retenant mon stille, à la feste de l'An- « nunciation de la benoicte Vierge Marie, XXVe jour du « mois de mars, *oùt l'an se change*, et finissant à « icelluy jour l'an révolu et complect, etc. » (1).

Pour l'Auvergne, le même usage est établi, en termes non moins explicites, par une note marginale tracée, en 1478, sur son protocole, par Henri de Lestang (*de Stagno*), notaire de Saint-Ilpize, près Lavoûte-Chilhac :

NOTA. — *Mercuri*, XXV^a *mensis Marcii, fuit festum Annunciationis dominice, et fuit inceptum scribere pro data in patria Arvernie anno Domini* M° IIII^c *septuagesimo octavo ; et anno illo Domini* M° IIII^c LXXVIII° *fuit Pasca Domini die* XXII^a *mensis Marcii, et anno illo non fuerunt nisi quatuor dies de sponsalibus* (2).

Cet usage de donner, dans le Velay et l'Auvergne, le 25 mars comme point de départ à l'année, dura jusqu'à l'édit de Charles IX, du mois de janvier 1563 (vieux style), dont l'art. 39 prescrivit de dater les actes publics et particuliers en commençant l'année au 1er janvier : ce qui fut confirmé le 4 août suivant par la déclaration de ce prince, donnée à Roussillon en Dauphiné.

(1) *Chroniques*, t. I, p. 394.
(2) Archives Nationales, ZZ 359, page 150.

FÊTES CHÔMÉES AU DIOCÈSE DU PUY.

D'anciens règlements d'eaux intervenus, en Velay, entre des propriétaires de prairies et des propriétaires de moulins stipulent ordinairement que depuis Notre-Dame de mars jusqu'à Notre-Dame de septembre, les eaux doivent être affectées à l'irrigation des prairies les dimanches et jours de fêtes chômées, et au service des moulins les autres jours ou jours ouvrables. Il peut donc être, parfois, d'un assez grand intérêt pratique, — et ce cas s'est déjà présenté, il y a quelques années, devant le tribunal civil du Puy, — de savoir quels étaient, à la date du contrat originaire, les jours de fêtes chômées et les jours ouvrables.

Le plus ancien document qui nous renseigne sur ce point est une ordonnance de Mgr Just de Serres, évêque du Puy, imprimée en 1624 au Puy par Etienne André, et dont le texte a été conservé, en son manuscrit, par le chroniqueur du Puy, Antoine Jacmon (1). D'après cette ordonnance qui constate, mais sans rien innover, l'usage alors établi, lequel, selon toutes les vraisemblances, devait remonter à des temps bien antérieurs et même au moyen-âge, les fêtes chômées étaient les suivantes :

(1) *Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy*, p. 23 et suiv. — Ces Mémoires, faisant suite aux *Chroniques d'Etienne Médicis* et aux *Mémoires de Jean Burel*, sont finis d'imprimer; j'en dresse en ce moment la table, et ils pourront être, très prochainement, livrés au public par la Société d'agriculture du Puy.

FÊTES MOBILES.

Le Jeudi saint, Pâques et les deux jours suivants, l'Ascension, la Pentecôte et les deux jours suivants, la Fête-Dieu.

FÊTES FIXES.

Janvier : 1, la Circoncision de N.-S.; 6, les Rois; 14, la Commémoration des trépassés; 17, S. Antoine; 20, S. Sébastien.

Février : 1, S. Agrève; 2, la Purification de N.-D.; 24, S. Mathias.

Mars : 25, l'Annonciation.

Avril : 25, S. Marc.

Mai : 1, S. Philippe et S. Jacques; 3, l'Invention de la Ste Croix.

Juin : 7, S. Marcellin; 24, la Nativité de S. Jean-Baptiste; 29, S. Pierre et S. Paul.

Juillet : 11, la Dédicace de l'église N.-D. du Puy; 22, Ste Marie-Magdeleine; 25, S. Jacques; 26, Ste Anne.

Août: 6, la Transfiguration de N.-S.; 10, S. Laurent; 15, l'Assomption; 24, S. Barthélemy; 25, S. Louis.

Septembre : 8, la Nativité de N.-D.; 14, l'Exaltation de la Ste Croix; 21, S. Mathieu; 29, S. Michel.

Octobre : 4, S. François d'Assise; 18, S. Luc; 28, S. Simon et S. Jude.

Novembre : 1, la Toussaint; 2, le jour des Morts; 10, S. George; 11, S. Martin; 12, S. Vosi; 18, S. Chaffre; 25, Ste Catherine; 30, S. André.

Décembre : 6, S. Nicolas ; 8, la Conception de N.-D. ; 21, S. Thomas; 26, S. Etienne; 27, S. Jean l'évangéliste ; 28, les SS. Innocents.

En 1644, Mgr Henri de Maupas, évêque du Puy, conformément à la bulle du pape Urbain VIII, réduisit considérablement le nombre des fêtes chômées, par une ordonnance qui fut publiée au prône, dans toutes les églises paroissiales, le dimanche 6 novembre 1644 (1). Voici les fêtes qui furent maintenues ou même ajoutées par ce prélat :

FÊTES MOBILES.

Pâques et les deux jours suivants, l'Ascension, la Pentecôte et les deux jours suivants, la Trinité, la Fête-Dieu, le patron principal de la paroisse.

FÊTES FIXES.

Janvier : 1, la Circoncision de N.-S. ; 6, les Rois.
Février : 2, la Purification de N.-D. ; 24, S. Mathias.
Mars : 19, S. Joseph ; 25, l'Annonciation.
Mai : 1, S. Philippe et S. Jacques; 3, l'Invention de la Ste Croix.
Juin : 24, la Nativité de S. Jean-Baptiste ; 29, S. Pierre et S. Paul.
Juillet : 25, S. Jacques ; 26, Ste Anne.

(1) *Mém. d'Ant. Jacmon*, p. 215 et suiv.

Août : 10, S. Laurent; 15, l'Assomption; 24, S. Barthélemy; 25, S. Louis.

Septembre : 8, la Nativité de N.-D.; 21, S. Mathieu; 29, S. Michel.

Octobre : 28, S. Simon et S. Jude.

Novembre : 1, la Toussaint; 30, S. André.

Décembre : 8, la Conception de N.-D. comme patronne du diocèse; 21, S. Thomas; 25, la Noël; 26, S. Etienne; 27, S. Jean l'évangéliste; 28, les SS. Innocents; 31, S. Silvestre.

Quant à la Dédicace de l'église N.-D. du Puy, considérant que cette fête avait toujours été célébrée avec grande solennité le 11 juillet, l'évêque déclara « ne pas empêcher la dévotion accoutumée du peuple ce jour-là. »

NOMBRES d'or.		Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	JANUARIUS [*] [*Pocula Janus amat.*] Januarius habet dies XXXI, Luna XXX. [Annus habet XII mens., ebdom. L et diem I, et habet dies CCCLXV et horas VI.]
	III	A	Kal.	1	*Circumcisio Domini.* Odilonis [a], ab. et conf. **Dies eger.**
		B	IV	2	Octava S. Stephani. S. Clari, ep. et m.
	XI	C	III	3	Octava S. Johannis.
		D	II	4	Octava SS. Innocentium.
	XIX	E	Non.	5	Vigilia Epiphanie.
	VIII	F	VIII	6	*Epiphania Domini.*
		G	VII	7	Juliani et Basilice, m.
	XVI	A	VI	8	
	V	B	V	9	
		C	IV	10	
	XIII	D	III	11	
	II	E	II	12	
		F	Idus.	13	Octava Epiphanie. Hylarii, ep. et conf.
	X	G	XIX	14	Felicis in Pincis, conf. *Commemo. defunctorum.*
		A	XVIII	15	Boniti, ep. et conf. Mauri, abb. et conf. **Hore noctis** XVI, **diei** VIII.
	XVIII	B	XVII	16	Marcelli, pape et m. Honorati [b], ep. et conf. Bertrandi, ep. et conf.
XVI	VII	C	XVI	17	
V		D	XV	18	Prisce, virg. [(et m.)]. **Sol in Aquario.** [ANTE DIEM PRISCE NUNQUAM DEPONITUR ALLELUYA].
	XV	E	XIV	19	
XIII	IV	F	XIII	20	*Fabiani, pape et m. Sebastiani, m.*
II		G	XII	21	Agnetis, virg. [(et m.)].
	XII	A	XI	22	Vincentii, m. Valerii, ep. et conf.
X	I	B	X	23	Bernardi, ep. et conf.
		C	IX	24	Thimothei, apost.
XVIII	IX	D	VIII	25	Conversio S. Pauli. Prejecti, ep. et m. **Dies eger.**
VII		E	VII	26	
	XVII	F	VI	27	
XV	VI	G	V	28	Agnetis secundo [(Octava S. Agnetis.)]. CLAVES XL.
IV		A	IV	29	Gildasii, conf.
	XIV	B	III	30	
XII	III	C	II	31	**Hore noctis** XV, **diei** IX.

In Jano claris calidisque cibisque potiaris,
Atque decens potus, post fercula, sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potatus, ut bene credo.
Balnea tutius intres, et venam scindere cures.

[Regula infallibilis Januarii et Februarii : ubicumque invenies aureum numerum currentem notatum de nigro, dominica proxima sequenti erit LXX : excepto anno bissextili, et hoc quando aureus numerus cadit die sabbati : tunc enim dominica II et non prima, post talem aureum numerum, fit LXX. Et hec regula nunquam fallit.]

NOMBRES d'or.		Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	FEBRUARIUS [*Februarius algeo clamat.*]. Februarius habet dies XXVIII, Luna XXIX, [et quando es bissextus, habet dies XXIX, Luna XXX].
I		D	Kal.	1	Agripani, ep. et m.
	XI	E	IV	2	*Purificatio B. Marie,* [et dicitur officium per totam hebdomadam].
IX	XIX	F	III	3	*Blasii, ep. et m.*
	VIII	G	II	4	**Dies eger.**
XVII		A	Non.	5	Agathe, virg. et m.
VI	XVI	B	VIII	6	
	V	C	VII	7	
XIV		D	VI	8	
III	XIII	E	V	9	Appollonie, virg. et m.
	II	F	IV	10	Scolastice [ab], virg.
XI		G	III	11	
	X	A	II	12	
XIX		B	Idus.	13	**Hore noctis** XIV, **diei** X.
VIII	XVIII	C	XVI	14	Valentini, m. Pauliani, ep. et conf.
	VII	D	XV	15	**Sol in Piscibus.**
		E	XIV	16	
	XV	F	XIII	17	
	IV	G	XII	18	
		A	XI	19	
	XII	B	X	20	
	I	C	IX	21	ULTIMUS TERMINUS LXX.
		D	VIII	22	Cathedra S. Petri.
	IX	E	VII	23	
		F	VI	24	*Mathie, apost.* **Locus bissexti in** IV **anno.**
	XVII	G	V	25	
	VI	A	IV	26	**Dies eger.**
		B	III	27	
	XIV	C	II	28	**Hore noctis** XIII, **diei** XI.

Nascitur occulta febris Februario multa.
Potibus et escis si caute vivere velis,
Tunc cave frigora : de pollice funde cruorem.
Sugge mellis favum, pectoris qui morbos curabit.

Nombres d'or		Lettres dominicales.	Quantièmes du calendrier romain.	Quantièmes du calendrier usuel.	MARTIUS [*Martius arva fodit.*] Martius habet dies XXXI, Luna XXX.
	III	D	Kal.	1	**Dies eger.**
		E	VI	2	
	XI	F	V	3	
		G	IV	4	
	XIX	A	III	5	
	VII	B	II	6	
		C	Non.	7	Perpetue, m. SS. Satiri, Satur[n]ini, Revocati et Felicitatis, m.
	XVI	D	VIII	8	
	V	E	VII	9	
		F	VI	10	
	XIII	G	V	11	CLAVES PASCHE.
	II	A	IV	12	Gregorii, pape et conf.
		B	III	13	
	X	C	II	14	
		D	Idus.	15	**Hore noctis** XII, **diei** XII.
	XVIII	E	XVII	16	
	VII	F	XVI	17	
		G	XV	18	Gabrielis, archangeli.
	XV	A	XIV	19	Joseph, conf.
	IV	B	XIII	20	
XVI		C	XII	21	Benedicti, abb. et conf.
V	XII	D	XI	22	
	I	E	X	23	
XIII		F	IX	24	
II	IX	G	VIII	25	*Annunciatio B. Marie.* [Nota quod anno Domini M.D.XXX. hec erat computatio annorum ab origine mundi VI^{m}.DXXX ; a dominica incarnatione M.D.XXX ; a passione vero Domini M.CCCC. *(sic)*].
		A	VII	26	
X	XVII	B	VI	27	
	VI	C	V	28	**Dies eger.**
XVIII		D	IV	29	
VII	XIV	E	III	30	
	III	F	II	31	**Hore noctis** XI, **diei** XIII.

Martius humores gignit variosque dolores.
Sume cibum pure ; cocturas, si placet, ure.
Balnea sunt sana ; sed que superflua, vana.
Vena nec abdenda, nec potio sit tribuenda.

[Regula infallibilis Martii et Aprilis : ubicumque invenies aureum numerum currentem notatum de nigro, dominica proxima sequenti erit Pascha : excepto anno bissextili, et hoc quando aureus numerus cadit die sabbati, tunc enim dominica secunda et non prima, post talem numerum aureum, fit LXX *(lisez :* Pascha.)]

NOMBRES d'or.		Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	APRILIS *Aprilis florida prodit.* Aprilis habet dies XXX, Luna XXIX.
XV		G	Kal.	1	
IV	XI	A	IV	2	
		B	III	3	
XII	XIX	C	II	4	
I	VIII	D	Non.	5	
	XVI	E	VIII	6	
IX	V	F	VII	7	
		G	VI	8	
XVII	XIII	A	V	9	**Dies eger.**
VI	II	B	IV	10	
		C	III	11	
XIV	X	D	II	12	
III		E	Idus.	13	
	XVIII	F	XVIII	14	*Tiburtii et Valeriani et Maximiani, m.* **Hore noctis** X, **diei** XIV.
XI	VII	G	XVII	15	CLAVES ROGATIONUM.
		A	XVI	16	
XIX	XV	B	XV	17	**Sol in Tauro.**
VIII	IV	C	XIV	18	
		D	XIII	19	
	XII	E	XII	20	Marcellini, ep. et conf. Victoris ab, pape et m. **Dies eger.**
	I	F	XI	21	
		G	X	22	
	IX	A	IX	23	Georgii, m.
		B	VIII	24	Roberti, abb. et conf.
	XVII	C	VII	25	*Marci, evang.* [EXTREMA PASCHE DOCET TUA PASSIO, MARCE.]
	VI	D	VI	26	
		E	V	27	
	XIV	F	IV	28	Vitalis, m.
	II	G	III	29	Petri, m., de ord. Predicatorum.
		A	II	30	S. Eutropii, ep. et conf. **Hore noctis** IX, **diei** XV.

Sepe probatur in vere vires Aprilis habere.
Cuncta renascuntur : pori tunc aperiuntur.
In quo scalpescit corpus, sanguis quoque crescit.
Ergo solvatur venter, cruorque minuatur.

NOMBRE D'OR	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	MAIUS [*Ros et flos nemorum Maio sunt fomes amorum.*] Maius habet dies XXXI, Luna XXX.
XI	B	Kal.	1	*Apost. Philippi et Jacobi.* [(Commem. S. Andeoli, m.)] Sigismundi, regis et m. **Dies eger.**
	C	VI	2	
XIX	D	V	3	*Inventio S. Crucis.* Alexandri, Eventii et Theodori [(Theodoli)], m. Juvenalis, ep. et conf.
VIII	E	IV	4	
	F	III	5	
XVI	G	II	6	Johannis ante portam latinam.
V	A	Non.	7	
	B	VIII	8	Apparitio S. Michaelis.
XIII	C	VII	9	Translatio S. Nicolai [a], ep. et conf.
II	D	VI	10	Gordiani et Epimachi, m. INITIUM PENTHECOSTES.
	E	V	11	Mayoli, abb. et conf.
X	F	IV	12	Nerei et Achilei atque Pancratii, m.
	G	III	13	
XVIII	A	II	14	Pontii, m. Victoris [ab], m.
VII	B	Idus.	15	
	C	XVII	16	
XV	D	XVI	17	
IV	E	XV	18	Potenciane [ab], virg. **Sol in Geminis.**
	F	XIV	19	Yvonis, conf.
XII	G	XIII	20	[(Baudilii, m.)]
I	A	XII	21	
	B	XI	22	
IX	C	X	23	Desiderii [ab], ep. et m.
	D	IX	24	
XVII	E	VIII	25	Urbani, pape et m. [(Marie Jacobi et Salome.)] **Dies eger.**
VI	F	VII	26	
	G	VI	27	
XIV	A	V	28	Germani, ep. [Parisiensis] et conf.
III	B	IV	29	
	C	III	30	ULTIMUS DIES ROGATIONUM.
XI	D	II	31	Petronille [ab], virg. **Hore noctis** VII, **diei** XVII.

Maio secure laxari sit tibi cure.
Sciudatur vena : sed balnea dentur amena.
Cum calidis rebus sint fercula seu speciebus.
Potibus astricta sit salvia cum benedicta.

NOMBRE D'OR	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	JUNIUS [*Dat Junius fena.*] Junius habet dies XXX, Luna XXIX.
	E	Kal.	1	Nichomedis, m. [(Transl. S.)] Flori, ep. et conf.
XIX	F	IV	2	[(Marcellini et Petri, m.)]
VIII	G	III	3	
XVI	A	II	4	
V	B	Non.	5	
	C	VIII	6	Arthemii, m. Claudii, ep. et conf.
XIII	D	VII	7	*Marcellini, ep. et conf. Monastrolii* [(Monastrolensis, ep. Aniciensis et conf.)]
II	E	VI	8	Medardi, ep. et conf.
	F	V	9	Primi et Feliciani, m. **Dies eger.**
X	G	IV	10	
	A	III	11	Barnabe, apost. **Hore noctis** VI, **diei** XVIII.
XVIII	B	II	12	Basilidis, Cirini, Naboris et Nazarii, m.
VII	C	Idus.	13	Anthonii de Padua, conf. Regnaberti, m.
	D	XVIII	14	
XV	E	XVII	15	Viti, m.
IV	F	XVI	16	Cirici et Julite, ejus matris, m. **Dies eger.**
	G	XV	17	**Sol in Cancro.**
XII	A	XIV	18	Marci et Marcelliani, m.
I	B	XIII	19	Gervasii et Prothasii, m.
	C	XII	20	
IX	D	XI	21	
	E	X	22	Consortie, virg. Albani[ab], m. Achasii et sociorum ejus.
XVII	F	IX	23	Vigilia B. Johannis Baptiste.
VI	G	VIII	24	*Nativitas B. Johannis.*
	A	VII	25	Eligii, ep. et conf.
XIV	B	VI	26	Johannis et Pauli, m.
III	C	V	27	
	D	IV	28	Vigilia apostolorum. Leonis, pape et conf.
XI	E	III	29	Apost. Petri et Pauli.
	F	II	30	Commemoratio S. Pauli, ap. *Marcialis, ep. et conf.* [*ep., discipuli Domini.*] **Hore noctis** VII, **diei** XVII.

In Junio gentes perturbat medo bibentes,
Atque novellarum fuge potus cervisiarum.
Ne noceat cholera, valet hec refectio vera :
Lactuce frondes ede ; jejunus bibe fontes.

	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	JULIUS [*Julio resecatur avena.*] Julius habet dies XXXI, Luna XXX.
X	G	Kal.	1	Octava S. Johannis [ab]. Galli [ab], ep. et conf. Theobaldi, conf.
II	A	VI	2	Visitatio B. Marie. Processi et Martiniani, m.
	B	V	3	
I	C	IV	4	Translatio S. Martini. Odalrici [ab], ep. et conf.
	D	III	5	
	E	II	6	Octava apost. Petri et Pauli.
III	F	Non.	7	
I	G	VIII	8	
	A	VII	9	Octava visit. B. Marie.
X	B	VI	10	Septem fratrum, m.
	C	V	11	*Dedicatio ecclesie B. Marie Aniciensis.* Transl. S. Benedicti, abb.
III	D	IV	12	
II	E	III	13	**Dies eger.**
	F	II	14	**Incipiunt dies caniculares.**
V	G	Idus.	15	**Hore noctis** VIII, **diei** XVI.
XI	A	XVII	16	Domnini, m.
	B	XVI	17	
II	C	XV	18	Octava dedicationis [a]. **Sol in Leone.**
I	D	XIV	19	
	E	XIII	20	Magarite, [(Margarete)] virg. et m.
IX	F	XII	21	Victoris, m. Praxedis, virg.
	G	XI	22	Marie Magdalene. Menelei, abb. **Dies eger.**
VII	A	X	23	Appollinaris, ep. et m. [(Octava S. Domnini.)]
VI	B	IX	24	Christiane [ab], virg.
	C	VIII	25	*Jacobi, apost.* Christophori, m. Cucufati, [ab], m.
XIV	D	VII	26	*Anne, matris Virg. Marie.*
III	E	VI	27	Felicis, conf.
	F	V	28	
XI	G	IV	29	Marthe, Christi hospite. Felicis, pape (ep.) et m. Simplicii, Fausti et Beatricis, m.
XIX	A	III	30	Abdon et Sennen, m.
	B	II	31	Germani, ep. et conf. **Hore noctis** IX, **diei** XV.

Qui vult solamen, Julius probat hoc medicamen :
Venam non scindat, nec ventrem potio ledat;
Somnum compescat, et balnea cuncta pavescat.
Prodest recens unda allium cum salvia munda.

NOMBRE D'OR	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	AUGUSTUS [*Augustus spicas,*] Augustus habet dies XXXI, Luna XXX.
VIII	C	Kal.	1	Vincula S. Petri. Machabeorum, m. Felicis, m. Eusebii, m. **Dies eger.**
XVI	D	IV	2	Stephani, pape et m.
V	E	III	3	Inventio corporis S. Stephani, prothom.
	F	II	4	Tetullini [(Teturlini)], m.
XIII	G	Non.	5	Dominici, conf.
II	A	VIII	6	*Transfiguratio Domini.* Sixti, pape. Felicissimi et Agapiti, m.
	B	VII	7	Donati, ep. et m.
X	C	VI	8	B. Marie de nive. Ciriaci, m.
	D	V	9	Vigilia. Romani [ab], m.
XVIII	E	IV	10	*Laurentii, m.*
VII	F	III	11	Tiburtii, m. Susanne [ab], m.
	G	II	12	Andeoli, m. Clare [a], virg.
XV	A	Idus.	13	Ypoliti, m.
IV	B	XIX	14	Vigilia. Eusebii, conf.
	C	XVIII	15	*Assumptio B. Marie.* **Hore noctis** X, **diei** XIV.
XII	D	XVII	16	Rochi, conf.
I	E	XVI	17	Octava S. Laurentii. **Explicinnt dies caniculares.**
	F	XV	18	Agapiti, m. Donati [ab], presb. et conf.
IX	G	XIV	19	Magni, m.
	A	XIII	20	Philiberti, abb. [(S. Bernardi, abb. et conf.)]
XVII	B	XII	21	Privati, ep. et m.
VI	C	XI	22	Octava Assumptionis. Tymothei et Symphoriani, m.
	D	X	23	**Incipit autumnus.**
XIV	E	IX	24	*Bartholomei, apost.* Genesii, m.
III	F	VIII	25	Ludovici, regis Francie et conf.
	G	VII	26	Abundi [Habundi], m.
XI	A	VI	27	Ruphi, m.
XIX	B	V	28	Juliani, m. Augustini, ep. Hermentis [Hermetis], m.
	C	IV	29	*Decollatio B. Johannis Baptiste.* Sabine, virg. **Dies eger.**
VIII	D	III	30	Felicis et Audacti [Adaucti], m. Fiacrii, conf.
	E	II	31	**Hore noctis** XI, **diei** XIII.

Quisquis sub Augusto vivat, medicamine justo,
Raro dormitet; estum, coitum quoque vitet;
Balnea non curet, nec multum comestio duret.
Nemo laxari debet vel fleubotomari.

	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	SEPTEMBER [*September colligit uvas.*] September habet dies XXX, Luna XXXI.
	F	Kal.	1	Egidii, abb. et conf. Prisci, m. Lupi [ab], m.
	G	IV	2	Justi, ep. et conf.
	A	III	3	**Dies eger.**
	B	II	4	
	C	Non.	5	
	D	VIII	6	
	E	VII	7	[(In vig. B. Marie, Adriani, m.)].
	F	VI	8	*Nativitas B. Marie, virg.* Adriani, m.
[illegible]	G	V	9	Gorgonii, m.
	A	IV	10	
	B	III	11	Marcelli, ep. et m. Prothi et Iacincti (Iacinthi), m.
	C	II	12	
	D	Idus.	13	Eugenie, virg. et m.
	E	XVIII	14	*Exaltatio S. Crucis.* Cornelii et Cipriani, m.
I	F	XVII	15	Nichomedis, m. Octava B. Marie. **Dies eger.**
	G	XVI	16	Luce et Geminiani, m. Euphemie, virg. **Hore noctis** XII, **diei** XII.
	A	XV	17	**Sol in Libra.**
X	B	XIV	18	Ferreoli, m.
	C	XIII	19	
VII	D	XII	20	Vigilia.
VI	E	XI	21	Matthei, apost. et evang.
	F	X	22	Mauricii cum sociis suis, m. **Equinoctium.**
[IV	G	IX	23	
III	A	VIII	24	
	B	VII	25	Lupi, ep. et conf.
XI	C	VI	26	
XIX	D	V	27	Cosme et Damiani, m.
	E	IV	28	*Annemundi, ep. et conf.* [(Comm. S. Gabrielis)].
VIII	F	III	29	[(Dedicatio S.)] Michaelis, archangeli.
	G	II	30	Hieronymi, presb. (et conf.). **Hore noctis** XIII, **diei** XI.

Fructus maturi Septembris sunt valituri,
Et pyra cum vino, panis cum lacte caprino.
Aqua de urtica tibi potio fertur amica.
Tunc venam pandas; species cum semine mandas.

NOMBRE D'OR	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	usuel.	OCTOBER [*Seminat October.*] October habet dies XXXI, Luna XXX.
XV	A	Kal.	1	Germani et Remigii, ep. et conf.
V	B	VI	2	Leodegarii, ep. et m. **Dies eger.**
XIII	C	V	3	
II	D	IV	4	*Francisci, conf.*
	E	III	5	Appollinaris, ep. et conf.
X	F	II	6	Fidis, virg. et m Enemie, virg.
	G	Non.	7	Marci, pape. Marcelli et Apuleii, m. [(Enemie, virg.)]
XVIII	A	VIII	8	Demetrii, m.
VII	B	VII	9	Dionysii, Rustici et Eleutherii, m.
	C	VI	10	Cassii, m.
XV	D	V	11	Firmini [ab], ep. et conf.
IV	E	IV	12	
	F	III	13	Geraldi, conf. **Hore noctis** XIV, **diei** X.
XII	G	II	14	Calixti, pape et m.
I	A	Idus.	15	
	B	XVII	16	
IX	C	XVI	17	Florentii, ep. et conf.
	D	XV	18	Luce, evang. **Sol in Scorpione.**
XVII	E	XIV	19	
VI	F	XIII	20	Caprasii, m.
	G	XII	21	Undecim milium virginum.
IV	A	XI	22	**Dies eger.**
III	B	X	23	Theodoriti, m. [(Severini, ep. et conf.)]
	C	IX	24	
XI	D	VIII	25	Crispini et Crispiniani. Frontonis, ep. et conf.
XIX	E	VII	26	
	F	VI	27	Vigilia apostolorum.
VIII	G	V	28	Apostolorum Symonis et Jude. [(Genesii, m.)]
	A	IV	29	
XVI	B	III	30	
V	C	II	31	Vigilia Omnium Sanctorum. Quintini, m.

October vina prebet cum carne ferina,
Necnon aucina caro valet et volucrina.
Quamvis sint sana, tamen est repletio vana.
Quantum vis comede, sed non precordia lede.

NOMBRE D'OR	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	QUANTIÈMES du calendrier usuel.	NOVEMBER [*Spoliat virgulta November*]. **November habet dies XXX, Luna XXIX.**
	D	Kal.	1	*Festivitas Omnium Sanctorum.* Cesarii, m
XII	E	IV	2	Eustachii et sociorum ejus, m. *Commemo. defunctorum.*
II	F	III	3	
	G	II	4	Amantii, ep. et conf.
X	A	Non.	5	**Dies eger.**
	B	VIII	6	Leonardi, conf Translatio S. Agripani.
XVII	C	VII	7	
VII	D	VI	8	Festum reliquiarum [Anicii]. Quatuor coronatorum, m.
	E	V	9	Theodori, m. Passio ymaginis Domini.
XV	F	IV	10	*Georgii, ep. (Aniciensis) et conf.*
III	G	III	11	*Martini, ep. et conf.* Menne, m.
	A	II	12	Evodii cum sociis suis episcopis et conf.
XII	B	Idus.	13	Bricii, ep. et conf.
I	C	XVIII	14	
	D	XVII	15	
IX	E	XVI	16	Eucherii, ep. et conf.
	F	XV	17	**Sol in Sagittario. Hore noctis** XVI, **diei** VIII.
XVII	G	XIV	18	*Theofredi, m.* Romani ab, m. Eudonis, abb. Octava S. Martini.
VI	A	XIII	19	Helizabeth, virg.
	B	XII	20	
XIII	C	XI	21	Presentatio B. Marie. Columbani, conf.
II	D	X	22	Cecilie, virg. (et m.)
	E	IX	23	Clementis, pape et m. Felicitatis, m. **Incipit Hyems.**
XI	F	VIII	24	Grisogoni, m.
XIX	G	VII	25	*Katherine, virg. et m.*
	A	VI	26	Lini, pape et m.
VIII	B	V	27	Agricole et Vitalis, m.
	C	IV	28	Sile, apost.
XVI	D	III	29	Vigilia. Saturnini atque Saturnini, m.
V	E	II	30	Andree, apost. **Hore noctis** XVII, **diei** VII.

Hoc tibi scire datur quod reuma Novembri curatur.
Queque nociva vita : tua sit preciosa dieta.
Balnea cum Venere tunc nullum constat habere.
Potio sit sana, atque minutio bona.

NOMBRE D'OR	Lettres dominicales.	QUANTIÈMES du calendrier romain.	QUANTIÈMES du calendrier usuel.	DECEMBER [*Querit habere cibum, porcum mactando, December*]. December habet dies XXXI, Luna XXX.
	F	Kal.	1	
XIII	G	IV	2	
	A	III	3	
X	B	II	4	S. Barbare, virg. et m.
	C	Non.	5	
XVIII	D	VIII	6	*Nicolai, ep. et conf.*
VII	E	VII	7	Octava S. Andree. Ambrosii, ep. et conf. **Dies eger.**
	F	VI	8	*Conceptio B. Marie.*
XV	G	V	9	Siri, ep. et conf.
IV	A	IV	10	Eulalie, virg.
	B	III	11	Damasii, pape et conf.
XII	C	II	12	
I	D	Idus.	13	Lucie, virg. et m.
	E	XIX	14	
IX	F	XVIII	15	
	G	XVII	16	**Hore noctis** XVIII, **diei** VI.
XVII	A	XVI	17	Lazari, conf.
VI	B	XV	18	**Sol in Capricorno.**
	C	XIV	19	
XIV	D	XIII	20	
III	E	XII	21	*Thome, apost.*
	F	XI	22	Transl. S. Georgii, ep. Aniciensis. **Dies eger.**
XI	G	X	23	
XIX	A	IX	24	Vigilia nat. Domini.
	B	VIII	25	*Nativitas Domini.* Anastasie [ab], m.
VIII	C	VII	26	*Stephani, prothom.*
	D	VI	27	*Johannis, ap. et evang.*
XVI	E	V	28	*SS. Innocentium.*
V	F	IV	29	Thome, archiep. et m. Trophimi [a], ep. et conf.
	G	III	30	
XIII	A	II	31	Silvestri, pape et conf. Columbe, virg. et m.

Sane sunt membris calide res, mense Decembris.
Frigus vitetur; capitalis vena scindatur.
Lotio sit vana; sed vasis potatio cara.
Sit tepidus potus, frigori contrarie totus.

